



Dernier galop d'essai avant le Top 14 pour l'ASM

RUGBY. Match amical contre le Canada, ce soir, à Issoire.

PAGES SPORTS



TENNIS

La Coupe Davis n'est (presque) plus après le vote polémique de sa réforme

PAGES SPORTS

lamontagne.fr

LA MONTAGNE

CentreFrance

CLERMONT-METROPOLE

VENDREDI 17 AOUT 2018 - 1,10 €

PUY-DE-DÔME

Un surveillant de prison condamné

PAGE 5

CHAPPES

Il accouche sa femme sous un abri de bus

PAGE 8

AUBIÈRE

Le plus grand marché du Puy-de-Dôme

PAGE 10



CLERMONT-FERRAND

Sable Show se termine dimanche soir

PAGE 14

Quel effet Unesco pour nos volcans ?



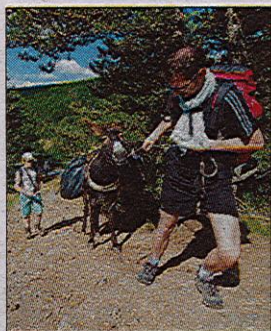
AUVERGNE. L'ensemble tectono-volcanique de la chaîne des Puy et faille de Limagne a obtenu en juillet le label Unesco. Un atout indéniable en terme d'image et de promotion touristique.

PERSPECTIVE. D'après les premiers indicateurs, il est encore tôt pour évaluer l'impact économique et touristique même si la fréquentation du site est en hausse. PHOTO : JEAN-LOUIS GORCE

PAGES 2 ET 3

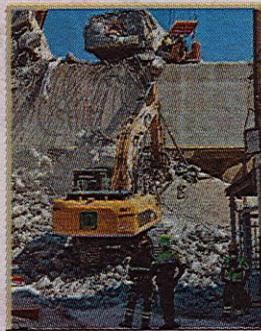
PROPOS D'UN MONTAGNARD

Odeur de fauve. La ville côtière de Zandvoort, à l'ouest d'Amsterdam, en a ras-le-bol des daims qui envahissent les rues, les parcs de la ville et piétinent les plates-bandes des villas. Pour les renvoyer dans leurs foyers, autrement dit les dunes toutes proches, une compagnie de chemins de fer a créé et diffuse un parfum qui les fait flipper : il imite les senteurs du fumier de lion. Si aucun daim à ce jour n'est tombé nez à nez avec le roi des animaux, son odeur de fauve fait naître chez lui une peur archaïque, profondément ancrée. Le renard et le lapin seraient tout aussi allergiques !



Un ouvrage de Robert Louis Stevenson réédité en version illustrée

PAYSAGES. Dans *Voyages avec un âne dans les Cévennes*, le randonneur retrouve les chemins secrets arpentés par l'auteur britannique. PAGES MAGAZINE



La société Autostrade per l'Italia au banc des accusés

GÈNES. Le gouvernement populiste italien a déclaré la guerre à la société autoroutière gestionnaire du pont qui s'est écroulé mardi. PAGES MONDE

LA CIRCULATION PERTURBÉE

VOLVIC. Les barrières du passage à niveau bloquées. La circulation a été fortement perturbée, hier après-midi, sur la D943 entre Volvic et Pontgibaud. Sur cet axe routier fréquenté, le passage à niveau situé au lieu-dit Le Cratère a été victime d'un incident. Vers 16 h 40, alors qu'aucun train ne circulait sur cette voie, le système du passage à niveau s'est mis en sécurité, pour une raison encore indéterminée. Les barrières se sont alors baissées et sont restées bloquées durant trente minutes, jusqu'au passage d'un train sur cette ligne reliant Clermont-Ferrand à Volvic et au Mont-Dore. Une équipe de SNCF Réseaux s'est rapidement rendue sur place pour procéder aux opérations de contrôle. ■

CLERMONT. À 2,54 g sur un scooter. Un équipage de la brigade anticriminalité a intercepté un scooter, vers 4 h 20, hier, cours Sablon. Le pilote du deux-roues, âgé de 39 ans, venait en effet de griller plusieurs feux rouges. Le contrôle d'alcoolémie a permis d'établir qu'il présentait un taux de 2,54 g. Il fera l'objet d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, en mars prochain. ■

GUIDE DE L'ALTERNANCE

GRATUIT. Il est disponible à l'Espace Infos Jeunes de Clermont. Le guide *Décrocher un contrat en alternance* est disponible à l'Espace Info Jeunes de Clermont-Ferrand. Loin d'être une formalité, la quête d'une alternance peut s'avérer longue et sembler difficile, c'est pourquoi l'édition 2018 du guide se veut un outil simple et pratique pour tout savoir sur ce mode de formation. Il offre des conseils pratiques pour décoder le jargon de l'entreprise, adopter les bons outils et connaître tous les acteurs qui peuvent offrir des opportunités. Le guide, gratuit, peut être retiré à l'Espace Info Jeunes, 5 rue Saint-Genès à Clermont-Ferrand. ■

Puy-de-Dôme → Actualité

VITICULTURE ■ Avec les fortes chaleurs, les vignes ont bloqué leur maturation... en attendant l'eau

La canicule n'a pas brûlé les vignes

Quelles conséquences la canicule a-t-elle eues sur les vignes auvergnates ? Rien de grave apparemment, même si certains changements ont parfois été spectaculaires.

Arnaud Vernet

arnaud.vernet@centrefrance.com

Yvan Bernard, vigneron à Montpeyroux, n'en a pas cru ses yeux : « J'ai des vignes sur un terrain assez caillouteux que je n'ai pas reconnues ! Jamais je ne les avais vues aussi sèches depuis que je fais du vin ! » La toute dernière canicule n'est sans doute pas la pire de l'histoire, mais elle intervient dans un contexte très particulier.

« Cette année, on est passé directement d'un extrême à l'autre »

« Cette année, on est passé directement d'un extrême à l'autre : un printemps très arrosé et peu ensoleillé marqué par du mildiou comme on n'en avait jamais eu depuis 15 ans ! La chaleur est venue assainir la situation, mais là, c'était trop et trop long ! Maintenant, on attend les orages pour arroser, en espérant que ce ne soit pas des trombes d'eau ! » Par chez nous



YVAN BERNARD. Le vigneron, installé à Montpeyroux, a vu certaines de ses vignes changer totalement d'aspect. PHOTO D'ARCHIVES PERRE COUBLE

en effet, on n'arrose pas les vignes. « D'abord, normalement, la vigne avec ses racines très profondes, peut supporter la sécheresse, et puis dépenser de

l'eau pour faire du vin, il y a quelque chose qui ne colle pas ! »

Son collègue Gilles Persilier, vigneron à La Roche-Blanche,

confirme son point de vue, même s'il avoue avoir peu souffert : « En fait, cette sécheresse a bloqué la maturation. Avant, on était plutôt en avance,

maintenant, on est en retard. Le risque si ça continue, c'est que les peaux se durcissent, deviennent plus épaisses, et ça fait un mauvais rendement en jus. Pour l'instant, la véraison (moment où le grain se gonfle et change de couleur, N.D.L.R.) commence à peine. Il faudra qu'on attende qu'elle s'achève pour connaître la date des vendanges qui se font en général un mois après que tous les grains ont changé de couleur. Si l'eau arrive, tout peut aller très vite. Elle va tout accélérer avec le manque qu'il y a eu. Pour moi, on devrait vendanger vers le 15 septembre, mais il est encore un peu tôt pour l'affirmer. »

Le vin, lui, comme tous les ans, sera évidemment bon ! ■

VIN CHAUD ?

Conséquences. La canicule n'est pas catastrophique pour la vigne : certains cépages la supportent très bien.

Ainsi, 1976, année de sécheresse, a donné un très grand millésime en champagne. Plus tard, en 2003, autre année de sécheresse, les parcelles qui donnaient des vendanges tardant à venir à maturité polyphénolique ont donné des vins riches et colorés alors qu'à l'inverse, des parcelles qui donnaient des vendanges venant tôt à maturité ont été encore beaucoup plus précoces et l'œnologue a dû privilégier le potentiel acidité.

INTEMPÉRIES ■ Annonce parue au Journal Officiel, suite aux phénomènes survenus les 5, 9 et 10 juin derniers

Sept communes reconnues en état de catastrophe naturelle

Les phénomènes d'inondations et coulées de boue qui ont eu lieu début juin dans le département ont conduit le gouvernement à reconnaître plusieurs communes en état de catastrophe naturelle.

L'annonce est parue ce mercredi 15 août au Journal Officiel.

Les communes d'Égliseneuve-des-Liards, Montmorin, Courgoul, Montaigut-le-Blanc, Orléat, Saint-Floret et Saurier bénéficient d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour des phénomènes



EN JUIN. La route entre Courgoul et Le Valbeileix a été coupée.

d'inondations et coulées de boue survenus les 5, 9 et 10 juin derniers.

Dix jours de délai à compter du 15 août

La préfecture du Puy-de-Dôme indique que les assurés ont dix jours à partir du 15 août 2018, pour reprendre contact avec leur compagnie d'assurances. L'assureur doit verser les indemnités dans un délai de trois mois, à compter de la réception de la première estimation des

dégâts ou de la date de parution au Journal Officiel.

Autre précision de la préfecture : le régime des catastrophes naturelles permet l'indemnisation des victimes, laissant à leur charge, en cas de sinistre lié à un événement relatif à des inondations et coulées de boue, une franchise qui est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq dernières années. ■